

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 001-210101895-20260330-DEL26_36-DE



N° 26 / 36

Séance du 30 mars 2026

Nombre de
Membres

En Exercice : 15
Présents : 15
Procuration : 0
Votants : 15
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à 18H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 16 mars 2026

Membres présents : Mmes MM. BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOU CART Bernard, GRATTE Philippe, KREUTNER Stéphanie (arrivée à 18h49), MOSINI Patricia, MOSSAZ Denis, NICULESCU Christian, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Bernard FOU CART

Objet : Désignation de délégués pour siéger à l'assemblée du Syndicat Mixte d'Équipement et d'Animation du Plateau de Retord.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué de la commune auprès du Syndicat Mixte pour l'Équipement et l'Animation du Plateau de Retord et du Haut Valromey.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-21,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2007 portant adhésion de la commune au Syndicat précité,

Considérant qu'il doit être procédé à cette élection au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

⇒ **ELIT** comme délégués pour siéger au Syndicat Mixte pour l'équipement et l'Animation du Plateau de Retord et du Haut Valromey, à l'unanimité, au premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 15 suffrages exprimés : 15 nombre de Voix : 15

Membre titulaire : Laurent CARREZ

Membre suppléant : Joël PRUDHOMME

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés

Le Secrétaire,

Bernard FOU CART

Le Maire,



Denis MOSSAZ